

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



SAÔNE
& LOIRE
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS
AVEC DÉBATS

RAPPORT 108

➔ **DEMANDE DE CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION**

RAPPORT 203

➔ **ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES EN DIFFICULTES FINANCIÈRES (EHPAD)**
Soutien exceptionnel dépendance

RAPPORT 103

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023**
Décision Modificative n°2

RAPPORT 104

➔ **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

RAPPORT 202

➔ **ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES ENFANCE SERVICES DE SUIVI ACCUEIL FAMILIAL**
Rapport d'orientations budgétaires pour la tarification 2024

RAPPORT 302

➔ **RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023**

RAPPORT 303

➔ **SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024**
Modalités de participation

RAPPORT 304

➔ **APPEL À PROJETS TERRITOIRES**
Règlement 2024

RAPPORT 112

➔ **ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**
Rapport annuel

RAPPORT 401

➔ **COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES**
Signature d'une convention de coopération avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Sédhiou

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 101

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023 ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES**

RAPPORT 102

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) - Créations et révisions

RAPPORT 105

INDEMNITÉS DE SINISTRE - Information

RAPPORT 106

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - Information

RAPPORT 107
REPRÉSENTATION EN JUSTICE - Information

RAPPORT 109
PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNÉE 2022

Présentation du Rapport social unique (RSU) pour l'année 2022 avec indication des moyens budgétaires et en personnel dont dispose le Département.

RAPPORT 110
PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
Transformation d'emplois permanents et Rémunération des médecins intervenant en régulation

RAPPORT 111
RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) -

MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Ajustement technique du règlement du RIFSEEP afin de permettre le recrutement d'agents permanents relevant des cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants territoriaux

RAPPORT 301
APPROBATION RAPPORTS D'ACTIVITÉS SEM Val de Bourgogne, SEM Patrimoniaire Sud Bourgogne et SPL Sud Bourgogne Aménagement

RAPPORT 402
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ71) - Désignation des conseillers départementaux appelés à siéger aux réunions du Conseil départemental des jeunes - Mandat 2023-2025

11H45 MISE À L'HONNEUR DES APPRENTIS DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



Aujourd'hui, ils sont 55 à avoir rejoint la collectivité départementale qui a ouvert 70 postes



FINANCES

RAPPORT 103

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023

Décision Modificative n°2

Le Département de Saône-et-Loire continue d'agir pour les concitoyens malgré

- ➔ un contexte international extrêmement tendu
- ➔ des inquiétudes grandissantes avec des recettes en baisse constante et des dépenses qui explosent - montée des précarités, inflation, vieillissement de la population, arrivée massive de mineurs non accompagnés...
- ➔ et un transfert progressif des compétences, normalement régaliennes, sans octroi de moyens supplémentaires - la non-compensation de l'Etat se chiffre à 80 millions d'euros par an, soit plus de 10% du budget départemental annuel -

Les mouvements présentés dans cette seconde décision modificative viennent confirmer les signes de tension sur les finances départementales déjà constatés lors de la DM1.

Outre l'augmentation de la subvention d'équilibre allouée au budget annexe du centre départemental de santé de 4,9 M€ (poursuite du recrutement des médecins et du déploiement), le budget du Département doit également faire face à la revalorisation de la masse salariale de 2,4 M€ en raison des mesures gouvernementales (augmentation de la valeur du point d'indice, revalorisation des bas salaires, formation, Plan enfance...).

Les recettes de fonctionnement sont particulièrement impactées par le fort ralentissement du marché immobilier qui se traduit par une nouvelle minoration des prévisions budgétaires des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de plus de 13 M€ (soit un montant estimé de 60,3 M€ pour l'année 2023 à comparer aux prévisions de 78 M€ au moment du BP 2023).

Mouvements réels en millions d'euros M€

en M€	Budget primitif 2023		Voté 2023 après la décision modificative n°1		Voté 2023 après la décision modificative n°2	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Investissement	121,1	177,6	188,7	190,5	188,2	174,7
Fonctionnement	612,9	556,5	617,2	573,6	605,8	577,5
Total	734,1	734,1	805,9	764,1	794	752,2

À la même date l'année dernière, les trajectoires laissaient envisager les possibles et les enjeux au sortir de la crise sanitaire avec une reprise économique dopée par les perspectives d'activité.

Aujourd'hui, les cartes sont une fois de plus rebattues, comme elles l'ont été en 2008, en 2015, en 2018, en 2020, en 2021 entre crise économique, réduction de dotations, redressement des finances publiques, crise sanitaire et réforme fiscale territoriale.

Ce n'est donc pas un retour vers le futur qui marque aujourd'hui la gestion locale, mais bien un saut dans l'inconnu qui appelle vigilance et capacité à porter une vision.

Un contexte international et national que personne ne maîtrise

- ➔ Guerre en Ukraine
- ➔ Inflation
- ➔ Crise au Proche Orient
- ➔ Ralentissement du marché de l'immobilier (DMTO)
- ➔ Impact du marché de l'emploi sur le RSA
- ➔ Des projections de croissance plus faibles

- ➔ Des décisions de l'État qui impactent les finances
- ➔ 80 millions d'euros /an pour le Département (RSA, point d'indice, AIS, etc.)

Malgré ce contexte, la bonne gestion des deniers publics par le Département permet de poursuivre de très nombreux projets. La collectivité poursuivra l'action engagée depuis 2022 pour enrayer la spirale de l'éloignement de l'emploi, restaurer l'attractivité des métiers de la dépendance, du handicap, de la santé et du social et protéger les enfants en danger.

Le Département sera présent pour toutes les communes et intercommunalités, les collèges, les routes...

Le budget 2024 vise aussi à préparer l'avenir. Le budget d'investissement restera élevé pour soutenir l'activité économique locale et susciter l'attractivité source de développement du territoire tout en promouvant les enjeux environnementaux.

Le budget pour 2024 s'efforce aussi de préserver les marges de manœuvre en s'assurant que ce qui est décidé aujourd'hui ne préempte pas l'avenir des Saône-et-Loirien.



Un budget de 603 millions d'euros en fonctionnement
+ 6 % par rapport à 2023

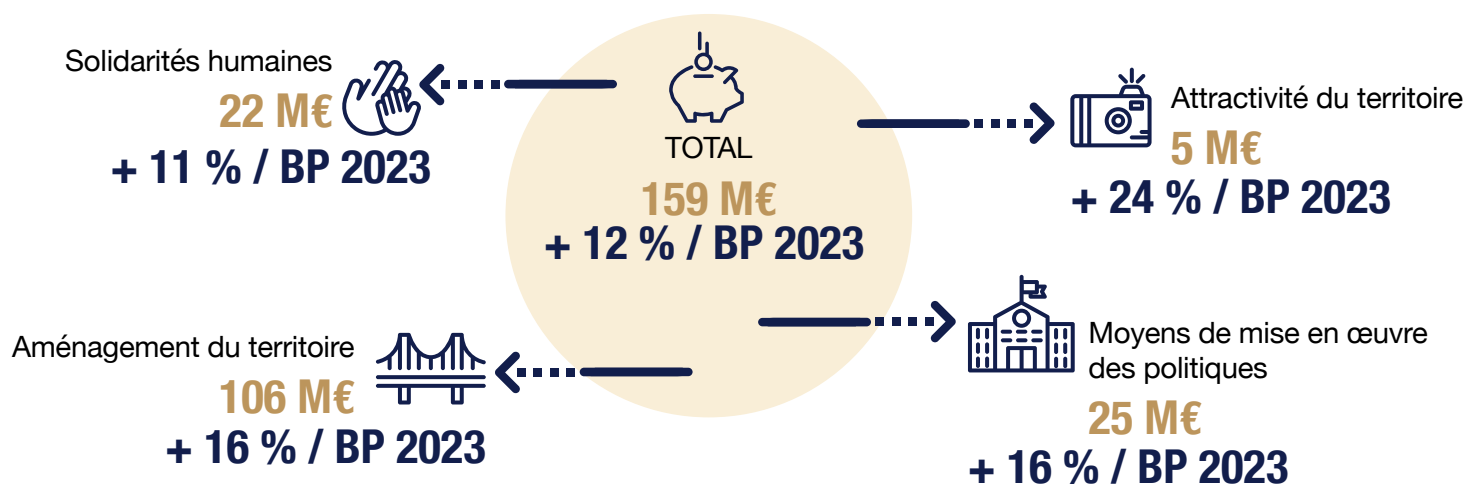


Un effort significatif pour les solidarités
+ 13.5 % pour le handicap
+ 10 % pour la protection de l'enfance



Une politique d'investissement encore très haute en 2024
Le Département va poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement pour le territoire, notamment pour les chantiers de la transition climatique.

En intégrant le budget du Très Haut Débit, l'investissement départemental sur 2024 devrait atteindre environ 160 M€.



RAPPORT 202

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES ENFANCE SERVICES DE SUIVI ACCUEIL FAMILIAL

Rapport d'orientations budgétaires pour la tarification 2024

Chaque année, le Département doit déterminer le périmètre de dépenses ainsi que les tarifs des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) qu'il autorise et finance. Avec la contrainte cette année de permettre la survie financière des établissements asphyxiés par la hausse générale de leurs coûts de fonctionnement tout en assurant aux résidents un reste à charge des résidents supportable. Une équation insoluble sans aggraver des déficits déjà colossaux.

Sont concernés : les EHPAD, les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap, et les établissements relevant de la protection de l'enfance.

➤ EHPAD

Pour faire face au déficit et couvrir les charges de personnels en augmentation, le Département prévoit :

- le maintien du taux directeur à 4 % (pour l'hébergement)

- la réévaluation du point GIR à 8 € / + 4,3 % par rapport à 2023 (pour la dépendance)

Soit une enveloppe de 1,5 M € supplémentaires pour le Département.

➤ Protection de l'enfance et handicap

Il est proposé de fixer le taux directeur à :

- 4 % pour les ESMS publics
- 3,65 % pour les ESMS privés.

à noter que pour la protection de l'enfance, la compensation du Ségur est assurée par le Département et non par l'ARS.

➤ Accueil familial

Il est proposé de fixer un taux d'évolution des budgets à 3,65 %.



SOLIDARITÉS

RAPPORT 203

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES (EHPAD)

Soutien exceptionnel dépendance

Depuis plusieurs mois, le Département fait face aux difficultés financières que rencontrent les EHPAD. Plusieurs subventions exceptionnelles ont déjà été attribuées à différents établissements.

Le financement des EHPAD repose sur 3 sections :

- ➔ Le soin qui relève de l'ARS
- ➔ La dépendance qui relève du Département (hors ticket modérateur payé par le résident)
- ➔ L'hébergement qui relève du résident

Les comptes administratifs et de résultat pour l'exercice 2022 révèlent que parmi les 56 EHPAD habilités à l'aide sociale :

- ➔ 36 présentent un déficit de leur section hébergement = 7,9 M€
- ➔ 50 présentent un déficit de leur section dépendance = 7,8 M€

Un fonds national d'urgence a été créé par le Gouvernement :

- ➔ **100 M€ pour 100 Départements**

Toutefois, la somme allouée **pour la région BFC = 5M €** reste bien insuffisante et sera répartie prioritairement aux établissements dont la trésorerie est la plus défaillante. **Ce qui impose au Département de Saône-et-Loire d'intervenir encore** en apportant un soutien sur la section dépendance qui présente le déficit le plus important.

- ➔ **Coût de la mesure pour le Département de Saône-et-Loire : 3,9 M€ qui ne** combleront qu'en partie le déficit de 7,8 M€ au niveau de la dépendance.

3,9 M€ répartis comme suit :

- ➔ 1,5 M€ pour les Ehpads annexés à un centre hospitalier
 - ➔ 2,4 M€ pour les Ehpads autonomes habilités à l'aide sociale
- Pour en bénéficier, les EHPAD doivent s'engager à instaurer des mesures de retour à l'équilibre.



ENVIRONNEMENT

RAPPORT 302

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Ce rapport témoigne de la diversité des projets menés par la collectivité et permet d'évaluer et mesurer toutes les actions, qu'elles soient d'ordre économiques, sociales (attractivité, politique sportive, associative, solidarité, culture) ou environnementales (plan environnement et ses 5 composantes), qui concourent au développement durable.

Les objectifs :

- ➔ rechercher un équilibre entre modes de production et de consommation
- ➔ lutter contre le réchauffement climatique
- ➔ préserver les ressources naturelles et la biodiversité
- ➔ favoriser le développement social
- ➔ garantir le bien-être de tous.

Perspectives 2024 :

- ➔ plan de transition / projection bas carbone
- ➔ mobilisation générale des agents autour des écogestes
- ➔ définition du plan d'actions du Plan alimentaire territorial
- ➔ intensification de la démarche d'économie circulaire
- ➔ réflexions autour de l'évolution du mix énergétique du territoire vers le renouvelable.

RAPPORT 112

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Rapport annuel

Chaque année, un rapport annuel, décrivant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté en amont du rapport budgétaire.

Le plan d'actions 2023-2025 met l'accent sur la sensibilisation favorisant l'implication de tous les agents et l'appropriation par chacun des enjeux de l'égalité professionnelle autour de 4 axes :

1. évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
2. garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction publique
3. favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
4. prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

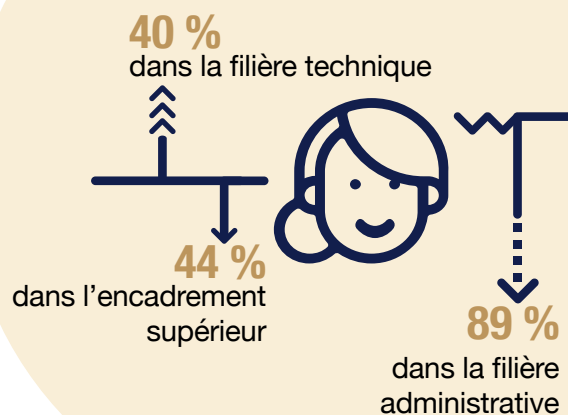
Des actions menées par le Département en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Égalité et Education

- ➔ Lutte contre le harcèlement scolaire – collaboration avec l'association Infos Jeunes 71 pour mettre en place 217 ateliers de préventions et d'information
- ➔ Travail des Archives départementales : Les Femmes de France au 20e siècle – Portraits de femmes en Saône-et-Loire
- ➔ Carrefour des carrières au féminin

EN CHIFFRES

66 % des agents du Département sont des femmes



Égalité et soutien aux familles

- ➔ Le soutien à l'aide à domicile
- ➔ Répondre aux besoins des enfants et de leurs familles
- ➔ Lutte contre les violences intrafamiliales

Égalité et Sport/Santé

Égalité et insertion professionnelle



ATTRACTIVITÉ

RAPPORT 303

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024

Modalités de participation

Le Salon international de l'agriculture (SIA) est l'évènement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger, pour tous les acteurs du monde agricole et le grand public :

- ➔ 1 100 exposants
- ➔ 600 000 visiteurs
- ➔ 23 000 visiteurs professionnels.

De 2015 à 2022, le Département était présent au SIA, le temps d'une seule journée, sur le stand de la Région Bourgogne Franche Comté.

Territoire rural par excellence où l'agriculture et la viticulture font partie intégrante du paysage, et de l'économie, il a été décidé en 2023 de créer un espace dédié à la Saône-et-Loire :

- ➔ 80 m²
- ➔ 9 jours de présence

➔ **En 2024, le Département réitère l'opération durant 9 jours sur un stand de 100 m².**

RAPPORT 304

APPEL À PROJETS TERRITOIRES

Règlement 2024

Depuis 2015, une nouvelle politique d'accompagnement des territoires a été mise en place pour donner davantage de lisibilité dans le temps aux communes et intercommunalités et de rendre plus équitable les financements des projets.

Les appels à projets depuis 2015

- ➔ 78 M€ d'aides
- ➔ 4000 projets soutenus
- ➔ 618 M€ de travaux générés

En 2023

- ➔ 11,6 M€ d'aides
- ➔ 419 projets soutenus
- ➔ 77 M€ de travaux générés

Dispositif AAP 2024

- ➔ Maintien de l'aide aux petites communes de moins de 150 habitants avec un seuil de dépenses abaissé à 5 000€

- ➔ **Maintien de l'enveloppe globale de 11 M€**
 - 9,5 M€ au titre des projets communaux
 - 1,5 M€ pour les projets structurants des intercommunalités
- ➔ **Possibilité de déposer jusqu'à 2 dossiers dont 1 au moins estampillé « environnement »**
 - 1^{er} dossier subventionné à 100% du montant défini dans le règlement
 - 2^e dossier subventionné en fonction du reliquat de l'enveloppe financière
- ➔ **Projets en faveur de l'environnement renforcés** (installation de panneaux photovoltaïques ; valorisation du bois de bocage ; travaux des logements communaux normes classe D)



- ➔ **Dépôt des dossiers avant le 31 DÉCEMBRE 2023**
- ➔ **Attribution des subventions en MARS 2024**
- ➔ **Date limite pour fournir les pièces administratives JUIN 2024** sous peine de voir l'aide annulée et permet ainsi d'avoir des dépôts de projets matures

RAPPORT 401

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Signature d'une convention de coopération avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Sédhiou

Le Département de Sédhiou est, comme son homologue Saône-et-Loirien, rural à forte vocation agricole. Pourtant, sa production agricole est insuffisante et sous-valorisée, amenant à un taux de pauvreté assez élevé dans la population.

Sédhiou est donc confronté à trois enjeux :

- ➔ améliorer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle
- ➔ développer l'emploi chez les jeunes et les femmes
- ➔ s'adapter au dérèglement climatique.

Le partenariat naissant entre les deux territoires est ainsi basé sur des plans d'actions précis puisqu'ensemble, ils souhaitent partager leurs expériences et savoir-faire pour mieux répondre aux enjeux de l'agriculture. Cette ambition est confirmée dans le projet « Coopérer pour réussir l'avenir au

Sénégal » (COPRA Sénégal). Ce projet vise d'abord à favoriser un développement durable des territoires du Sénégal en coopération avec des Départements de Bourgogne-Franche-Comté. La priorité sera donnée à deux objectifs spécifiques : favoriser l'accès à une éducation de qualité et à la formation, et renforcer le développement rural et agricole.

Le Département de Saône-et-Loire, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Sédhiou signeront en décembre 2023 un protocole de coopération tripartite.

- ➔ **35 000 €** pour le programme d'investissement financés par le Département de Saône-et-Loire versera à la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Sédhiou (Sénégal)



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr